

## COMMUNE DE HOMBOURG

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 19 MAI 2021

**Présents** : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : DESPRES Cécile, HAENEL Isabelle MM : BRODHAG Sébastien, CARCHANO Sébastien, GRANDIDIER Noël, Jérôme LAURENT, MOEBEL Raymond, RIEGERT Roland, TERNOIS James

**Excusés ayant donné procuration** : Mme BAGARD Stéphanie à RIEGERT Roland, Mme DA SILVA Corinne à M. BRODHAG Sébastien, Mme PIERREZ Sabine à Mme HAENEL Isabelle, Mme RAFFA Simone à M. ENGASSER Thierry, Mme SAUPIN Lila à M. MOEBEL Raymond

**A été nommé secrétaire** : Le Secrétaire Général, M. Nicolas WENTZ

-----

#### **Ordre du jour :**

- 01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2021
- 02/ Convention RD 52 – Avenant n°1
- 03/ Création d'un emploi de responsable technique
- 04/ Adhésion à l'association des Maires Ruraux du Haut-Rhin
- 05/ Désignation d'un représentant communal au Conseil de Développement de la M2A
- 06/ Association Foncière – Convention d'entretien des chemins ruraux
- 07/ SPLEA – Convention de reversement de frais
- 08/ Divers
- 09/ Tour de table

-----

Au vu de la situation sanitaire actuelle rendant la séance inaccessible au public, la séance est retransmise, en direct, par radio numérique.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

**01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2021**

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021

**02/ Convention RD 52 – Avenant n°1**

En l'absence de certains éléments de la part du CEA, ce point est reporté.

**03/ Création d'un emploi permanent de responsable des services techniques**

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de Responsable des services techniques relevant des grades d'Agent de maîtrise, Agent de maîtrise Principal, Technicien, Technicien Principal 2ème classe et Technicien Principal 1ère classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures annualisé, compte tenu de l'évolution des besoins de la commune ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

### Décide

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 01/07/2021, un emploi permanent de Responsable des services techniques relevant des grades d'Agent de maîtrise, Agent de maîtrise Principal, Technicien, et Technicien Principal 2ème classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures annualisées, est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un emploi permanent d'une commune de moins de 2 000 habitants.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Monsieur WENTZ fait un premier point sur les candidatures.

Une quinzaine de candidatures ont été réceptionnées dont 9 estimées « valables ». Pas catastrophique, mais pas exceptionnel. Après analyse, nous déciderons si nous prolongerons la publication de l'annonce sur emploi territorial.

### **05/ Adhésion à l'association des Maires Ruraux du Haut-Rhin**

Créée en 1971, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) fédère près de 10 000 maires ruraux au sein d'un réseau solidaire, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

Formant un réseau de proximité efficace, cette association est une force d'information et de mobilisation très réactive.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette association afin de bénéficier d'un support ainsi que d'un accès facilité à de nombreux services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'adhésion de la commune à l'association des Maires Ruraux du Haut-Rhin
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

Monsieur le Maire précise que cette adhésion est directement liée à l'intention de mettre en place un nouvel outil de communication vers les habitants, à savoir, l'application PanneauPocket. Un tarif préférentiel est en effet proposé aux communes membres de l'AMRHR.

Monsieur le Maire explique que l'application PanneauPocket permet d'informer les habitants par un simple message sur leur smartphone, de façon neutre, sans retour possible de commentaire (contrairement à facebook). Elle permet de prévenir tous les habitants ayant téléchargé l'application de façon simple, rapide et efficace puisqu'une notification accompagne chaque publication. Cette application s'avère également très efficace en matière de sécurité.

Monsieur le Maire tient à ce que les publications soient dosées et définies par certains critères afin que les notifications ne deviennent pas polluantes pour l'habitant. Il est également décidé qu'afin de ne pas multiplier nos moyens de communication, la newsletter sera supprimée.

Il est précisé que Lila SAUPIN avait découvert cette application lors du jumelage car la commune de Castandet l'utilise et en est très satisfaite.

Cécile DESPRES demande si les notifications peuvent être hiérarchisées afin de différencier les publications urgentes de type sécuritaire. M. WENTZ répond qu'il ne pense pas que cela soit possible mais qu'il se renseignera.

James TERNOIS approuve la mise en place de cette application car selon lui, certains habitants sont

en attente de ce genre de système d'information où l'on n'a pas besoin d'aller à la recherche de l'information.

Sébastien BRODHAG se déclare très favorable à cette application car certains commentaires facebook deviennent insupportables. Cette application sera également très appréciée en matière d'alerte météo et autres informations sécuritaires.

Jérôme LAURENT demande si nous pourrions avoir une vue sur le nombre de téléchargements de l'application. Nicolas WENTZ n'est pas certain que ce type de données soient accessible, mais en effet, ce serait intéressant. Il va se renseigner.

### **06/ Désignation d'un représentant communal au Conseil de Développement de la M2A**

Les Conseils de Développement (CDD) sont des instances participatives composées de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Il a vocation à nourrir et enrichir les projets du territoire. Il est force de proposition et intervient en complémentarité avec d'autres instances participatives ou initiatives territoriales.

Peut être membre du Conseil de Développement toute personne physique majeure habitant ou travaillant sur le territoire de l'agglomération. Sont exclues les personnes détenant un mandat électif national ou local.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Stéphane JOSSET, hombourgeois investi depuis 2017, incarnant parfaitement le village et remplissant toutes les conditions de désignation.

Monsieur le Maire précise qu'il a déjà rencontré Monsieur JOSSET et qu'il a obtenu son accord de principe. Monsieur JOSSET serait honoré de représenter la commune et de contribuer à ses projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- désigne Monsieur Stéphane JOSSET comme représentant communal au sein du Conseil de Développement de la M2A
- autorise Monsieur le Maire à remplir tout document et acte afférent à cette désignation

### **07/ Association Foncière – Convention d'entretien des chemins ruraux**

Les associations foncières de Petit-Landau et Hombourg sont propriétaires de chemins d'exploitation agricole sur les territoires de Petit-Landau et Hombourg dont ils ont confié la gestion financière à l'UAF Hardt Sud.

Les chemins ont été revêtus d'enrobés en 3 phases entre 1991 et 2009 :

1. par l'Association Foncière de Petit-Landau (1991 et 1996 : liaison Petit-Landau / Hombourg),
2. par l'Association Foncière de Hombourg (liaison Hombourg / Petit-Landau)
3. par le Conseil Départemental du Haut-Rhin (liaisons Niffer / Petit-Landau et Hombourg / Ottmarsheim)

Depuis 2009, les deux associations foncières autorisent la circulation publique des vélos sur ces chemins revêtus d'enrobé pour l'occasion par le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Les modalités d'entretien des chemins, les responsabilités réciproques de chaque partie étaient précisées dans une convention entre la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, le Département du Haut-Rhin et les associations foncières.

La convention de 2009 étant échue il est proposé de définir à nouveau les modalités de gestion de ces chemins qui constituent des maillons importants d'un itinéraire cyclable structurant figurant au schéma directeur cyclable de l'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- approuve les termes de la convention d'entretien tels que présentés  
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

Monsieur BRODHAG Sébastien rappelle qu'un arrêté municipal est déjà en place à ce sujet. Il propose de le communiquer à la population afin de rappeler aux riverains leurs droits et interdictions par rapport aux chemins agricoles.

### **08/ SPLEA – Convention de reversement de frais**

En l'absence de certains éléments, ce point est reporté.

### **09/ Divers**

- Enquête publique « Extension EUROGLAS » : Une information sera distribuée à l'ensemble des habitants afin que chacun puisse consulter le dossier d'enquête s'il le souhaite.
- Déviations RD52 : démarrage du chantier prévu le 05 juillet 2021. Les transporteurs seront contactés en amont afin qu'ils puissent organiser leurs nouveaux itinéraires. Le chantier durera 3 mois, incluant le mois consacré au marquage au sol et à la remise de l'ouvrage par le département.  
Monsieur le Maire en profite pour préciser son intention de faire passer la limitation de vitesse à 30 km/h dans la rue Principale durant la période de déviation afin de limiter les dangers liés à l'augmentation du flux. Une période de test est proposée.
- Maison forestière : Une rencontre a eu lieu en mairie entre Monsieur Marc Jacquinot, futur exploitant, et Citivia. L'enjeu aujourd'hui, est d'avancer sur le choix de l'architecte. Une sélection restreinte sera effectuée. Le 08 juin prochain, le groupe de travail communal, Citivia et 3 architectes seront réunis pour engager la sélection. Un dossier relatif à la définition des besoins a été présenté par Marc Jacquinot. Très complet et très cohérent, cette présentation nous a mis en confiance. Monsieur Jacquinot propose l'installation d'un restaurant dans la grange, avec formule sur place et à emporter, midi et soir. Il souhaite s'adapter à la demande et compte faire évoluer le restaurant de manière douce mais certaine. Il souhaiterait aménager un appartement, un bureau, un vestiaire et une salle de restaurant privative dans la maison.
- Microcentrale : réception du rapport d'étude rédigé par le bureau Jacquelin et Chatillon. Il y est présenté que la chute d'eau pourra être préservée et que, selon 3 scénarios possibles, le coût

de ces travaux pourraient être amortis en 11, 14 ou 18 ans. L'enjeu d'énergie verte reste très intéressant. Il faudra rester vigilants sur le nettoyage de la zone une fois l'installation effectuée.

Madame HAENEL Isabelle demande quel sera l'impact sonore de ce type d'installation. Nicolas WENTZ explique que ce serait un modèle semi-enterré en dérivation, qui ne devrait pas être bruyant à première vue.

Monsieur le Maire propose d'avancer sur le projet car les délais d'autorisation sont longs à obtenir.

- Travaux électriques : Une rencontre avec ENEDIS s'est tenue en mairie afin de réfléchir à 3 chantiers d'enfouissement et de raccordement électrique :
  - o Raccordement de la microcentrale au transformateur de la rue de la Cascade
  - o Enfouissement de la ligne endommagée cet hiver en reliant le transformateur de la rue de la Hardt au transformateur de la rue de la Cascade en passant sous les trottoirs de la rue des Prés et de la rue de la Cascade.
  - o Enfouissement de la ligne reliant la rue d'Ottmarsheim au transformateur de la cascade.Certains droits de servitude devront être obtenus auprès de propriétaires fonciers. Monsieur le Maire propose que la commune s'occupe de ces négociations afin d'accélérer la procédure d'Enedis.  
D'après Sébastien BRODHAG, la négociation ne devrait pas être très compliquée puisqu'une servitude aérienne est bien plus contraignante qu'une servitude souterraine. Nous sommes actuellement en attente des chiffres. A suivre.
  
- Nos futurs : Monsieur le Maire demande une réactivation urgente de l'opération en raison d'un mal être bien présent chez certains habitants depuis ce début de pandémie. Il faudrait agir vite.  
Cécile DESPRES informe avoir justement le projet d'organiser une réunion du groupe de travail afin d'organiser la remise en route.
  
- Travaux mur du cimetière : Monsieur Raymond MOEBEL informe que l'ancien mur a été détruit, que les débris ont été évacués et que les nouvelles fondations ont été coulées. Le chantier avance comme prévu. Le mur sera ensuite monté et un certain temps de séchage sera nécessaire avant la pose des galets et du crépi. Il nous est proposé que ce mur soit achevé par un compagnon du devoir dans le cadre d'un examen de fin d'études. Un travail de cette envergure et de cette spécificité est très recherché. Le compagnon du devoir n'interviendrait cependant qu'en septembre et des personnes de Strasbourg viendraient effectuer la notation. Monsieur MOEBEL et Monsieur le Maire pensent que cela serait une vraie opportunité pour nous, pour l'entreprise et pour ce jeune. Le délai de finition se prolongerait de quelques semaines mais le mur sera installé, le cimetière aura donc son enceinte. C'est une garantie d'un excellent résultat « digne d'un chef d'œuvre ». Le conseil municipal donne son accord.
  
- Parking rue des Alliés : Monsieur Raymond MOEBEL explique que certaines idées sont à l'étude mais que le souhait principal est de faire un parking respectueux de l'environnement. L'idée proposée est de travailler le système d'évacuation de l'eau de pluie de façon à l'utiliser pour alimenter les espaces verts environnants. Si la commune adhère au projet, nous pourrions compter sur une aide du SIVOM. En attente des chiffres.
  
- Accès au Complexe sportif : Monsieur Raymond MOEBEL informe qu'un badge digital (badge + empreinte) est à l'étude. 41 211€ seraient nécessaires pour modifier tout le système

d'accès d'après un premier devis. Monsieur le Maire admet que cette somme est conséquente, mais que ce système semble répondre à beaucoup de problématiques actuelles. La seconde solution serait l'installation massive de caméras. Monsieur le Maire pense qu'il faut forcément mettre un outil dissuasif sur un bâtiment public tellement partagé comme celui-ci. Il précise que l'accès au club house ne serait bien sûr pas géré de façon similaire puisque celui-ci est un espace loué par des particuliers, sous contrat et donc sous la responsabilité du locataire.

Monsieur Sébastien CARCHANO propose la mise en place d'un interphone sur le plateau sportif afin que les professeurs puissent ouvrir facilement à leurs élèves durant les cours de sport.

#### 10/ Tour de table

- Déconfinement : Madame Isabelle HAENEL s'interroge sur la reprise des activités sportives à Hombourg. Monsieur le Maire explique avoir décidé de garder les bâtiments fermés jusqu'au 09 juin par manque de clarté sur les consignes d'ouverture.
- Elections régionales et départementales : Monsieur WENTZ explique que cette année, la situation est particulièrement compliquée en raison des doubles élections et des normes sanitaires drastiques. La décision de déplacer les bureaux de vote à la salle des fêtes a donc été prise afin de faciliter l'organisation. Une réunion d'explication pour les assesseurs aura lieu en mairie le 17 juin prochain à 18h. Le nombre d'assesseurs n'étant pas encore suffisant, le planning est une nouvelle fois présenté aux conseillers.
- Exercice pompier : Monsieur Roland RIEGERT rappelle qu'un exercice pompier aura lieu le samedi 22 mai 2021, rue d'Ottmarsheim à HOMBOURG.
- MJC : Monsieur Raymond MOEBEL informe que l'escalier a été renforcé. Les travaux de réparation sont en cours de finalisation.

La séance est levée à 21h15.